



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Eure



Avenant au Projet Educatif Territorial (PEdT)

Ville de Val-de-Reuil

**Nouvelle période contractuelle
du 01/09/2025 au 31/08/2027**

**Dossier suivi par la Direction Enfance Jeunesse Emploi de la Ville de Val-de-Reuil en
collaboration avec les services de l'Inspection de l'Éducation Nationale de la
Circonscription et des autres services de la commune (CCAS, Service des Affaires
Scolaires, Service Missions Prospectives et Transverses)**

SOMMAIRE

CONTEXTE.....page 3

Nouvelle organisation.....page 4 -7

- 1- Le temps scolaire
- 2- Les temps périscolaires
- 3- Le plan mercredi

AXES DE DEVELOPPEMENT POURSUIVIS..... ;.....page 8

CONTEXTE

Dès 2013, parmi les premières communes, la Ville de Val-de-Reuil a décidé de mettre en œuvre la réforme des rythmes éducatifs dans le 1^{er} degré en respectant les préconisations du ministère de l'éducation nationale :

- Une semaine d'école de 4,5 jours (avec 24 heures d'enseignement primaire) ;
- Une approche globale de la journée de l'enfant sur ses 3 temps : Familiaux - Scolaires - Péri/Extrascolaires (temps de loisirs récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels... passés en dehors de la famille et de l'école) ;
- Un dialogue et une co-construction entre tous les acteurs (parents, enseignants, intervenants associatifs...) pour que l'école soit un véritable lieu de vie et d'éducation.

Ce dispositif est formalisé depuis 2013, dans le Projet Educatif du Territoire (PEdT), contractualisé par la Ville avec l'État et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Eure. Depuis la rentrée de septembre 2024, les temps d'ateliers périscolaires (TAP), sont déployés sur une demi-journée.

Ils sont organisés sous la responsabilité des équipes pédagogiques d'ALSH dans les 7 groupes scolaires et périscolaires. Les partenaires institutionnels ont ensuite validé le renouvellement de cette convention pour la période 2024-2027.

Le Fonds de Soutien au Développement des Activités Périscolaires (FSDAP), va bien disparaître à la rentrée de 2025 par décision de l'Etat.

Ne pouvant plus maintenir financièrement cette réforme nous établissons en conséquence un avenant au PEDT présentant les nouvelles organisations des temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Nous avons donc travaillé avec l'ensemble des partenaires pour construire ces nouveaux emplois du temps dans l'objectif de prendre en compte les niveaux de vigilance et de performance des enfants au regard :

- Du cadre institutionnel (horaires et programmes),
- Des attentes pédagogiques des enseignants.
- Des besoins et des rythmes chronobiologiques des enfants.

1- Le temps Scolaire

TEMPS SCOLAIRES

Cette nouvelle organisation du temps scolaire sur 4 jours, prévoit **24h d'enseignement obligatoire** selon les modalités suivantes:

- 3h30 le matin
- 2h30 l'après-midi

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00
Pause méridienne			
14h00-16h30	14h00-16h30	14h00-16h30	14h00-16h30

Ce nouveau cadre favorisera la qualité des interventions qui seront prévues à la faveur :
D'un rythme scolaire concentrant les apprentissages théoriques pour une acquisition solide des savoirs durant les matinées suivies d'après-midis consacrés à leurs mises en pratiques afin de mieux ancrer les compétences et préparer l'avenir de chacun.

2- Les temps périscolaires

TEMPS PERISCOLAIRES

Le temps périscolaire est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe. Il est réservé aux enfants scolarisés, et encadré par les équipes d'animations. C'est également le temps d'accueil du mercredi à la journée. Ce temps périscolaire représente 31h00 de prise en charge.

ACCUEIL DU MATIN 7H30-8H20

- Accueil des enfants dans les centres de loisirs .
- Accompagnement des enfants dans leurs classes

ACCUEIL DU MIDI* 12H00-13H50

- Accueil des enfants dans les centres de loisirs et locaux des écoles
- Prise du repas
- Activités et jeux *

ACCUEIL DU SOIR 16H30-18H30

- Accueil des enfants dans les centres de loisirs et locaux des écoles
- Prise du goûter
- Jeux et animation au fil des saisons

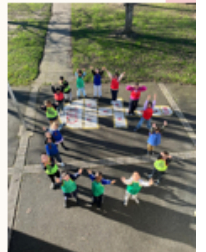
***Focus sur la pause méridienne :**

* ACCUEIL DU MIDI *

Cycle1	De 12h à 13H50				
Petite Section	Prise du déjeuner Sieste				
Moyen-Grande Section	Temps récréatif	Prise du déjeuner	Ateliers lectures/Temps calmes	13h50 à 14h00 Temps récréatif Sous la responsabilité des enseignants	

Cycle2-3	De 12h00 à 13H50				
Cycle 2	Temps récréatif	-Prise du déjeuner	-Ateliers ludiques	Temps calmes Ateliers lectures	13h50 à 14h00 Temps récréatif Sous la responsabilité des enseignants
Cycle 3		-Ateliers ludiques	-Prise du déjeuner		



D'un temps médian de 12h00 à 13h50, qui a la demande de l'Inspecteur de l'Education Nationale sera dédié :

- Aux renforcements individuels grâce à la mise en place des Activités Pédagogiques Complémentaires Méridiens (APCM) encadrées par les instituteurs,
- Aux activités dites de relaxation encadrée par nos associations et agents de la commune (AESH-Animateurs-Médiathèque-Sport).

LES PROPOSITIONS D'ATELIERS DU MIDI

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
CP/CE1	Ateliers: Artistique Découverte Sportif Créatif	Jeux de cours	Ateliers: Artistique Découverte Sportif Créatif	Jeux de cours
CE2/ CM1-2	Jeux de cours	Ateliers: Artistique Découverte Sportif Créatif	Jeux de cours	Ateliers: Artistique Découverte Sportif Créatif

3- Le Plan Mercredi :

Poursuite de la mise en œuvre du Plan mercredi, avec un accueil de plus de 5 heures consécutives sur la journée du mercredi en répondant à la charte de qualité pour conserver le label « Plan Mercredi » à la rentrée 2025.

Nous accueillons quotidiennement des enfants qui nécessitent un accueil renforcé (en plus des enfants en situation de handicap ou avec des troubles du comportement) ; au vu des caractéristiques de la population de notre territoire, qui reste encore en situation de fragilité socio-économique. De plus la majeure partie des écoles sont en zone d'éducation prioritaire, plus le collège Alphonse Allais qui est en REP+.

Afin de déployer une offre de qualité le mercredi (sorties, activités, accompagnement aux sports...), et d'accueillir les Rolivalois en toute sécurité, nous souhaitons appliquer le taux d'encadrement suivant le plus possible avec les équipes d'animations :

1 adulte pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 adulte pour 12 enfants de plus de 6 ans

LES MERCREDIS

Quatre structures sont dédiées aux temps d'accueils du mercredi:

Trois pour les enfants de 3 à 10 ans accueil de 7h30 à 18h30

- La Voie Blanche (Capacité d'accueil 80 enfants)
- Les Cerfs-Volants (Capacité d'accueil 75 enfants)
- La Trésorerie (Capacité d'accueil 80 enfants)

Une pour les jeunes de 11 à 14 ans accueil de 13h00 à 18h30

- L'Eléphant (Capacité d'accueil 60 enfants)



Dans cette nouvelle organisation, il sera proposé aux enfants un accueil en demi-journée (matin et ou après-midi) afin de répondre au mieux aux besoins des familles et de leurs enfants.

De la mise en place des Ateliers du Mercredi pensés et réfléchis comme un Mercredi à la carte - Accompagnement des enfants licenciés en club, Consolidation scolaire, Interventions associatives - qui avec le concours de nos associations rééditeront le succès rencontré par les Ateliers du Vendredi.

PROJECTION DES ACTIVITÉS DU MERCREDI A PARTIR DE SEPT 2025

Une partie des activités est proposée par les animateurs du service Enfance, l'autre partie est encadrée par nos partenaires locaux.

	Le Commun	Eco-citoyenneté	Sport/Santé	Culture
Les Cerfs-Volants		CMJ	Nutrition Santé	Danse
La Voie Blanche	Atelier artistique au 110	Asso Cardère	Initiation Cirque Sport	Musique Chorale
	Balade en Foret Piscine/Patinoire		Accompagné Jess Owens	
La Trésorerie	Potager Cinéma Médiathèque Ludothèque	L'Espages Intergénérationnelles	Sport Accompagné Léo Lagrange	Théâtre

AXES DE DEVELOPPEMENT POURSUIVIS

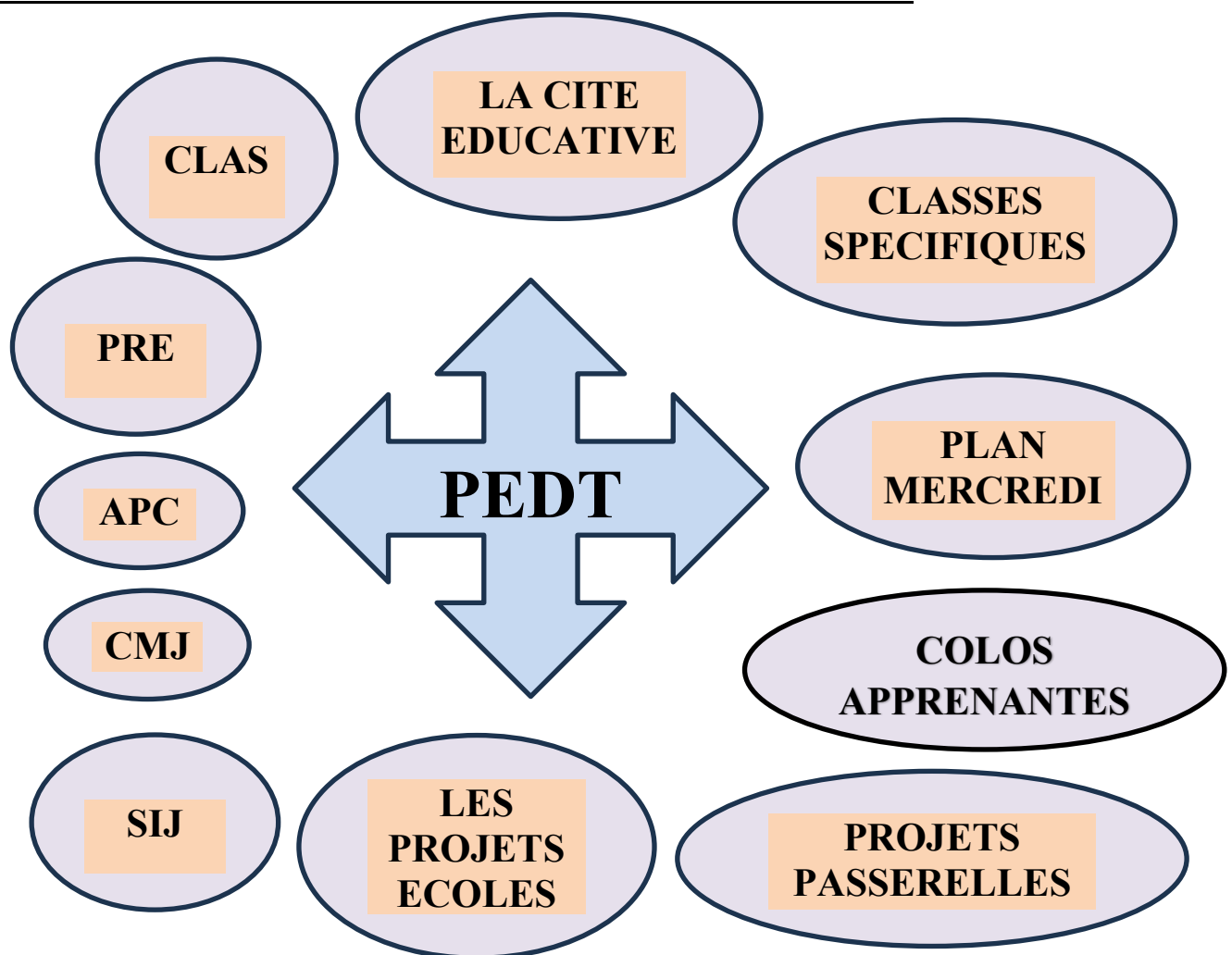
Les objectifs fixés aux services Petite enfance, Scolaire, Enfance, s'articulent également autour des 3 axes de développement suivants :

Axe n°1 : Favoriser l'intégration des enfants, des jeunes et des parents dans leur environnement pour contribuer à la cohésion sociale sur le territoire.

Axe n°2 : Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants pour mettre en évidence leur impact sur les trajectoires scolaires, professionnelles et personnelles.

Axe n°3 : Renforcer les compétences des professionnels pour rechercher en permanence l'amélioration de la qualité des interventions visant le développement, l'épanouissement des enfants et des jeunes ainsi que le bien-être de leurs parents.

ARTICULATION ET MISE EN COHÉRENCE DES DISPOSITIFS ET PROJETS



(*) PEdT : Projet éducatif territorial / TAP : Temps des ateliers périscolaires / APC : Activité pédagogique complémentaire / PRE : Programme de réussite éducative/ CLS : Contrat local de santé / CLAS : Contrat local d'accompagnement à la scolarité / CMJ : Conseil municipal des jeunes / SIJ : Structure Information Jeunesse

